

2024_24_AC_Jurys_examens_IUT_DU_DOSIMETRIE

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Etablissement,

ARRETE :

Article 1 :

Le jury du Diplôme d'Etablissement **Dosimétrie** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :

Président(e) : Valérie KAZARIAN, PRAG AMU, Responsable de Formation

Suppléant(e) : Vincent LE BRUN, PU AMU CNU34

Liste des membres titulaires : Patrick FOURNIER, PRAG AMU - Vincent LE BRUN, PU AMU CNU34

Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :

Liste des membres titulaires : Bardia FARMAN, Physicien Médical AP-HM

Article 2 : Le Directeur de l'Institut Universitaire de Technologie et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix-en-Provence, le 05/12/2024


Lionel
NICOD
d'Aix-Marseille

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur de l'IUT d'Aix-Marseille

